



**APPEL A CANDIDATURE POUR LE MANDATEMENT DE VETERINAIRES POUR L'ETABLISSEMENT ET LA DELIVRANCE DE TOUS CERTIFICATS EXIGES EN MATIERE D'ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES D'ANIMAUX VIVANTS ET DE LEURS PRODUITS.**

Le dispositif permettant de mandater des vétérinaires sanitaires pour la réalisation des opérations de certification officielle pour les échanges intracommunautaires d'animaux vivants ou de leurs embryons, ovules, semence en filière bovine doit être mis en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment pour supprimer la procédure de co-certification.

Ces vétérinaires mandatés auront la qualité de « vétérinaires officiels » au sens de la réglementation européenne en matière d'échanges d'animaux vivants et pourront établir et signer des certificats sanitaires en cette qualité, au même titre que les vétérinaires des DDCSPP.

Aussi un appel à candidatures est-il lancé dans le département du Cher afin de désigner des vétérinaires mandatés pour la réalisation des opérations de certification officielle pour les échanges intracommunautaires d'animaux vivants.

Pour tout renseignement, les vétérinaires intéressés sont invités à prendre contact avec la DDCSPP du Cher afin d'obtenir le dossier de candidature :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher  
Service de la santé et de la protection animales et végétales  
Cité administrative Condé  
2 rue Victor Hugo  
18013 Bourges cedex

Personne à contacter : Mme MARTINEZ Coralie  
Téléphone : 02.36.78.37.08 - Télécopieur : 02.36.78.37.98 - Mél : [ddcspp-spav@cher.gouv.fr](mailto:ddcspp-spav@cher.gouv.fr)